

DELIBERATION
N°2016-52 du 05 juillet 2016

OBJET - Rapport Annuel du Délégué 2015 et
Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du
Service Public d'assainissement collectif et non
collectif

Rapporteur : Alain FARDELLA

Le 05 juillet 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 juin 2016 en la salle Saint PAUL à Villard Saint Pancrace, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 7

M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Nicole GUERIN à M. Bruno DAVANTURE
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
- M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ
- Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
- Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON
- M. Thierry BOUCHIÉ à M. Jean-Michel REYMOND

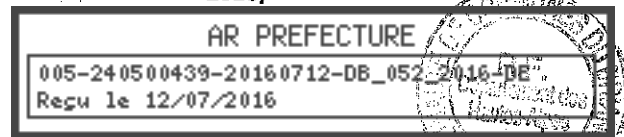
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2012-356-0014 en date du 21 décembre 2012, portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif du 14 avril 2006 modifié par avenant du 8 avril 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5,

Vu le Rapport Annuel du Délégué 2015 reçu en date du 31 mai 2016,



Considérant le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif et non collectif

Après présentation en Commission Consultative des services Publics locaux en date du 22 juin 2016 et en Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 22 juin 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du Rapport Annuel du Délégué 2015 du service public de l'assainissement collectif.
- Approuve le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2015 annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Alain FARDELLA



Date affichage : 12 JUL. 2016